

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2006

PARTICIPATION ET ACTIONNARIAT SALARIÉ - (n° 3175)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 145

présenté par
M. Dubernard, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales,
Mme Martine Billard, M. Maxime Gremetz
et les commissaires membres du groupe des député-e-s communistes et républicains,
M. Michel Charzat et les commissaires membres du groupe socialiste

ARTICLE 25

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La commission a décidé de supprimer cet article qui vise à faciliter le recours au travail temporaire pour compléter les revenus d'un temps partiel.